

Coalition pour la liberté académique dans les Amériques

Scholars at Risk

Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne
de l'Université d'Ottawa et
Université de Monterrey



NOVEMBRE 2022

RAPPORT SUR LES CAS ET LES TENDANCES EN MATIÈRE DE LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET D'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS DANS LES AMÉRIQUES

Rapport pour le Bureau de la
Rapporteuse spéciale sur la liberté d'expression de la
Commission interaméricaine des droits de l'homme

New York, Ottawa & Monterrey
21 november 2022

CRÉDITS ET INFORMATION INSTITUTION POUR L'INSTITUTION

Ce rapport est soumis à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) dans le cadre des engagements pris par la Coalition pour la liberté académique dans les Amériques dans le contexte de la deuxième phase du Réseau académique spécialisé de coopération technique en appui à la CIDH. Ce réseau, composé de Scholars at Risk, du Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne (CREDP) de l'Université d'Ottawa et de l'Université de Monterrey, vise à contribuer au suivi des cas et des situations liés à la liberté académique et à l'autonomie des universités dans l'hémisphère et à soutenir la diffusion et la mise en œuvre des Principes interaméricains sur la liberté académique et l'autonomie des universités, adoptés par la CIDH en décembre 2021.

Catalina Arango Patiño, coordinatrice du suivi de la Coalition pour la liberté académique dans les Amériques et Fiorella Rabuffetti, coordonnatrice du projet *Scholars at Risk dans les Amériques* pour la Clinique sur les droits de la personne du CREDP de l'Université d'Ottawa, ont été en charge du rapport.

Umama Abid, Tabea de Vries, Ana Karen Espinosa Becerra, Carlos García, Courtney Hardy, Paige Holland et Hanna Warsame, étudiants à la Clinique sur les droits de la personne du CREDP de l'Université d'Ottawa, ont participé à la recherche pour ce rapport.

Thomas Buntru, Rafael Ibarra (Université de Monterrey), Clare Ferguson, Jesse Levine (Scholars at Risk), Viviana Fernández et Salvador Herencia-Carrasco (CREDP, Université d'Ottawa) sont les points focaux des institutions qui font partie de la Coalition pour la liberté académique des Amériques.

Pour plus de renseignements sur la Coalition, veuillez consulter le site web suivant : <https://www.udem.edu.mx/es/institucional/coalicion-por-la-libertad-academica-en-las-americas>

Citez le rapport comme suit :

Coalition pour la liberté académique dans les Amériques, *Report on Cases and Trends in Academic Freedom in the Americas 2022*, New York, Ottawa et Monterrey, novembre 2022.

Index

	Pages
I. Introduction	4
II. L'autonomie des universités menacée au niveau régional	5
III. Autonomie et administration budgétaire	6
<i>Mexique : les centres de recherche menacés</i>	6
<i>Mexique : coupes budgétaires généralisées</i>	7
<i>Nicaragua : contrôle de l'État</i>	8
<i>Brésil : restriction budgétaire sur la recherche scientifique</i>	10
IV. La gestion des politiques institutionnelles sans interférence extérieure	10
<i>Canada : projet de loi contre l'autonomie des universités</i>	10
V. Assurer la sécurité du campus	12
<i>Équateur : des forces de police sur les campus universitaires</i>	12
VI. La violence sexiste dans les universités	13
VII. Harcèlement sexuel, viols et tentatives de viols sur les campus	15
<i>Mexique : violences sexuelles à l'UNAM</i>	15
<i>Honduras : un étudiant arrêté pour viol</i>	15
<i>Colombie : un enseignant arrêté pour viol</i>	15
VIII. Protestations et mobilisations contre la violence fondée sur le genre dans les universités	16
<i>Colombie : deux universités publiques se mobilisent</i>	16
<i>Mexique : manifestations contre l'impunité</i>	16
IX. Bonnes pratiques et actions prometteuses	18
<i>Nouvelles lois dans la région</i>	18
<i>Transparence dans l'accès à l'information</i>	18
Conclusions	19

I. Introduction

1. L'objectif de ce rapport est de présenter à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) un compte rendu des événements qui ont affecté la liberté académique dans les Amériques au cours de l'année 2022. Les incidents et les tendances sont inclus pour aider à établir une vue d'ensemble régionale sur la question.
2. Depuis 2021, la Coalition pour la liberté académique dans les Amériques (CLAA)¹ travaille sur les trois objectifs suivants :
 - a. Sensibiliser à la liberté académique et à son importance non seulement dans les milieux universitaires, mais aussi dans la société civile et les États démocratiquement légitimés.
 - b. Développer un réseau hémisphérique de défenseurs et d'alliés pour identifier et répondre aux menaces, et générer des stratégies de protection et de promotion de la liberté académique conformes aux normes internationales et adaptées aux réalités locales.
 - c. Susciter un plaidoyer au sein des organes juridiques et des droits de l'homme nationaux et régionaux afin d'articuler des normes claires en faveur de la liberté académique.
3. Une partie de la mission de la Coalition consiste à effectuer un suivi régional des cas où la liberté académique est menacée. À cette fin, nous avons constitué une base de données de plus de 200 sources secondaires régionales et locales. Nous avons également utilisé les indicateurs définis par Scholars at Risk dans le cadre de leur projet de suivi mondial,² où ils incluent les attaques liées aux meurtres, aux violences et aux disparitions; les fausses/détentions; les poursuites injustes; la perte de postes, y compris les licenciements, les suspensions, les expulsions; les restrictions de voyage; et d'autres violations graves telles que l'occupation de campus par des forces armées ou la fermeture d'universités.
4. Les autres sous-thèmes inclus dans ces indicateurs sont les pressions législatives, y compris les lois ciblant les discours sur ou hors du campus; les pressions administratives, telles que les mesures de suppression ciblant des domaines d'études ou des classes spécifiques dans l'établissement; et le harcèlement et les agressions sexuelles sur le campus.
5. Notre effort va au-delà du signalement de cas isolés. Dans ce sens, nous incluons dans ce rapport une analyse des tendances qui nous permet de comprendre la liberté académique comme un facteur social qui s'inscrit dans les tensions politiques et économiques de chaque pays. De la même manière, cette analyse nous permet de configurer la liberté académique dans un cadre interaméricain.

¹ Pour plus d'informations sur le projet, voir: <https://www.udem.edu.mx/es/institucional/coalicion-por-la-libertad-academica-en-las-americas>.

² Voir: Scholars at Risk, *Free to Think Report 2022*. Disponible sur : <https://www.scholarsatrisk.org/resources/free-to-think-2022/>

6. En 2022, deux tendances se dégagent en ce qui concerne les affaires liées aux atteintes à la liberté académique dans les Amériques: les violations de l'autonomie des universités et la violence sexiste sur les campus universitaires. Ce rapport a pour but d'approfondir sur des cas représentatifs.

II. L'autonomie des universités menacée au niveau régional

7. En 2022, dans certains pays des Amériques, l'attaque à l'autonomie des universités par les États a été fréquemment signalée par les institutions, les communautés universitaires et les centres de recherche. Ses implications suggèrent une menace croissante pour la pensée critique et le débat pluraliste qui garantissent la démocratie et le respect de l'autonomie des universités dans la région.
8. Il est impératif de considérer les cas et les tendances qui affectent cette autonomie, car elle n'est pas seulement un bien universel, mais sert aussi l'intérêt ultime de la promotion de la science et de la connaissance par la formation et la recherche, comme le mentionne Francesc Pedró, directeur de l'Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique Latine et dans les Caraïbes (IESALC) de l'UNESCO.
9. L'autonomie des universités est un élément fondamental pour garantir le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la liberté d'expression, parmi d'autres droits internationalement reconnus, comme l'établissent les Principes interaméricains sur les libertés académiques et l'autonomie des universités, qui stipulent ce qui suit:³

L'autonomie est une condition préalable aux libertés académiques qui intervient pour assurer, chez les établissements d'enseignement supérieur, le respect de leur mission et de leurs objectifs de production et de diffusion des connaissances. En tant que pilier démocratique et expression de l'auto-administration des institutions universitaires, l'autonomie garantit l'exercice des services d'enseignement, de recherche et de vulgarisation, ainsi que la prise de décisions en matière de finances, d'organisation, de didactique, de science et de personnel.

10. Suivant le texte des principes interaméricains, le principe II reconnaît l'autonomie des institutions académiques en déclarant que:⁴

(...) les réglementations de l'État en matière d'éducation devront viser à garantir le processus d'apprentissage, d'enseignement, de recherche et de diffusion d'une manière accessible, pluraliste, participative et démocratique et à garantir l'auto-administration des établissements universitaires, qui comprend, entre autres, le libre fonctionnement du personnel enseignant ou des associations d'étudiants.

11. Pour comprendre les attaques contre l'autonomie des universités dans les Amériques,

³ Commission interaméricaine des droits de l'homme, *Principes interaméricains sur les libertés académique et l'autonomie des universités*, adoptés par la Commission lors de la 182e session ordinaire, 6-17 décembre 2021. Voir: https://cdp-hrc.uottawa.ca/sites/cdp-hrc.uottawa.ca/files/cidh-principesliberteacademique2021_fr.pdf

⁴ *Ibid*, Principe II.

il est nécessaire d'explorer en détail ce que propose Hugo O. Juri: a) la capacité d'autogestion de chaque institution universitaire, c'est-à-dire le pouvoir qu'elle a de dicter ses propres statuts, d'élire ses autorités et d'administrer son propre budget; b) la gestion des politiques institutionnelles et la possibilité de définir ses propres priorités académiques et scientifiques en engagement avec son environnement social; et c) le pouvoir de garantir que ses campus sont des espaces sûrs pour la discussion, la manifestation et la libre expression des idées.

III. Autonomie et gestion budgétaire

12. Dans la section suivante, nous discutons des violations de l'autonomie universitaire au Mexique, au Nicaragua et au Brésil. Les incidents évoqués illustrent l'érosion de la capacité des universités à se gouverner, à élire leurs principales autorités, à établir leurs propres politiques et à administrer leurs budgets.

Mexique : les centres de recherche menacés

13. Le Mexique compte un large éventail d'entités publiques de recherche et d'enseignement supérieur, notamment des universités et des centres de recherche publics (CPI). Ces entités font partie du Système national de la science, de la technologie et de l'innovation et du Système national d'éducation (SEN). Chaque institution est régie, le cas échéant, par différentes lois spécialisées, ainsi que par ses statuts, règlements et autres règles internes.
14. La Loi sur la science et la technologie, adoptée en 2002 par le gouvernement fédéral mexicain, établit que les CPI jouissent d'une autonomie technique, administrative et de gestion pour lier leurs plans et leurs critères d'évaluation des performances au programme spécial de science et de technologie (programme spécial) défini par le CONACYT. De manière complémentaire, la loi générale de l'enseignement supérieur reconnaît l'autonomie des CPI qui sont intégrés au sous-système national de l'enseignement supérieur, en ayant des programmes de formation au niveau de l'enseignement supérieur, ainsi qu'en réalisant des activités de liaison, d'extension et de diffusion universitaires.
15. Bien que le cadre réglementaire établisse l'autonomie des CPI, des articles de journaux de 2021 et 2022 dénoncent l'intervention irrégulière ou arbitraire du CONACYT, qui a affecté ou influencé le processus de nomination des directeurs généraux dans au moins quatre centres de recherche publics : le Centre de recherche optique (CIO), le Centre de recherche scientifique du Yucatan (CICY), l'Institut national d'astrophysique, d'optique et d'électronique (INAOE) et le Centre de recherche et d'enseignement économique (CIDE).
16. Le cas qui a eu le plus grand impact national et international a été celui du CIDE, où après la démission abrupte de son précédent directeur en août 2021, la Direction générale du CONACYT a nommé le même mois M. José Antonio Romero Tellaeché au poste de directeur général du Centre, en ignorant les règles internes de nomination des

autorités.⁵

17. Conformément au statut général du CIDE, il est possible que des personnes externes soient membres du panel d'évaluation externe pour la nomination de ses autorités universitaires, à condition qu'aucune des personnes choisies n'ait de relations professionnelles ou personnelles étroites avec l'un des candidats, de sorte que leurs actions pourraient donner l'apparence de partialité ou de conflit d'intérêts.
18. La nomination d'autorités en dehors du statut s'est accompagnée, comme cela a été rapporté publiquement, d'autres événements tels que le licenciement de personnes occupant différents postes de direction sous des arguments tels que la "perte de confiance" ou la commission d'"actes de rébellion".
19. De même, en janvier 2022, une série de réformes du statut général du CIDE a été mise en œuvre, excluant le Conseil Académique - l'organe interne le plus élevé représentant le personnel académique - du processus de délibération et d'approbation de ces réformes. Avec ces mesures, le CONACYT a régularisé et légalisé des nominations arbitraires, allant à l'encontre des statuts légitimement constitués.

Mexique : coupes budgétaires généralisées

20. En 2022, l'impact d'un décret publié le 6 novembre 2020 au Journal officiel de la fédération du Mexique, qui a modifié et abrogé diverses dispositions législatives de la Loi sur la science et la technologie, dans le but d'éteindre plusieurs trusts publics, est devenu évident.⁶ La plupart de ces ressources ont été affectées à des projets de recherche dans des domaines d'intérêt public pour le pays. Les institutions publiques de recherche et d'enseignement supérieur du Mexique ont exprimé leur opposition à cette réforme juridique à de nombreuses reprises. Un argument central de cette opposition était que l'extinction de ces trusts aurait un impact négatif sur la capacité des universités et des établissements d'enseignement supérieur à assurer la formation des professionnels, la génération, l'application et le transfert des connaissances.
21. Cet impact a été particulièrement important dans le cas des CIP, car les fiducies disparues étaient le moyen par lequel les ressources autogénérées, nécessaires pour assurer la viabilité financière de ces centres, étaient administrées. Une bureaucratisation excessive de l'administration et de l'utilisation des fonds restants des

⁵ Ce règlement prévoit (i) une sélection interne des candidats par le personnel académique, administratif et des services généraux, (ii) une sélection externe par un groupe de personnes choisies par le Conacyt, (iii) une série d'entretiens des candidats avec la Direction générale du Conacyt, et (iv) une formalisation par le Conseil d'administration du CIDE, l'organe qui a le dernier mot sur la nomination.

⁶ Décret réformant et abrogeant diverses dispositions de la loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, de la loi sur la coopération internationale au développement, de la loi sur les hydrocarbures, de la loi sur l'industrie électrique, de la loi fédérale sur le budget et la responsabilité fiscale, de la loi générale sur la protection civile, de la loi organique du financement national du développement agricole, rural, forestier et halieutique, de la loi sur la science et la technologie et de la loi sur les douanes; la loi réglementaire sur le service ferroviaire; la loi générale sur la culture physique et le sport; la loi fédérale sur la cinématographie; la loi fédérale sur les droits; la loi sur le Fonds pétrolier mexicain de stabilisation et de développement; la loi sur la biosécurité des organismes génétiquement modifiés; la loi générale sur le changement climatique; la loi générale sur les victimes; et la loi qui crée le fonds fiduciaire qui administrera le Fonds d'aide sociale aux anciens travailleurs migrants mexicains est abrogée.

fiducies disparues a un effet négatif évident sur les CPI.

22. D'autre part, outre l'incertitude produite au début de l'année 2022 par l'annonce d'une coupe budgétaire visant à geler l'embauche de plus de 350 employés temporaires de l'École nationale d'anthropologie et d'histoire (ENAH), des coupes budgétaires au Mexique touche l'Université de Guadalajara (UdeG).
23. Le budget alloué à l'UdeG en 2022 est le plus faible de ces dix dernières années. Ce déficit budgétaire met en péril la couverture éducative et les infrastructures. Le gouverneur de Jalisco, Enrique Alfaro, avait annoncé que le budget serait utilisé pour lutter contre la pandémie de COVID-19, une action qui a été considérée comme une violation de l'autonomie budgétaire de l'université. Les étudiants et les universitaires ont accusé le gouvernement de vouloir créer une tension entre deux secteurs fondamentaux de l'État : l'éducation et la santé.
24. Le 26 mai 2022, une manifestation a eu lieu en présence de plus de 100 000 personnes pour réclamer un budget équitable pour l'UdeG. Une "méga-marche pour la dignité et l'autonomie de l'UdeG", comme l'ont appelée les étudiants, a eu lieu dans cinq points différents de la ville pour converger vers le centre de Guadalajara. Cependant, des fonctionnaires du Secrétariat de la sécurité et de la protection civile de Jalisco ont arrêté les bus qui devaient transporter les élèves. Selon les étudiants, les autorités gouvernementales ont tenté de décourager la participation à la manifestation et ont fait preuve d'un comportement autoritaire qui affecte leur liberté.⁷

Nicaragua : contrôle de l'État sur les universités

25. En février 2022, l'Assemblée nationale du Nicaragua, contrôlée par le Front sandiniste, a annulé le statut juridique de cinq universités: Universidad Politécnica (Upoli), Universidad Católica del Trópico Seco (Ucaste), Universidad Nicaragüense de Estudios Humanitarios (UNEH), Universidad Paulo Freire et Universidad Popular (Uponic), au mépris des dispositions de la loi sur l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur, qui confère l'autonomie aux universités et les protège de l'intervention de l'État, et au mépris également de la Constitution, qui interdit la confiscation. Plus de 14 000 étudiants ont été touchés par cette mesure.
26. L'argument officiel du ministère de l'Intérieur est que ces institutions "n'ont pas communiqué leurs états financiers et leurs conseils d'administration et ont donc violé la loi contre le blanchiment d'argent et le terrorisme". Cependant, les défenseurs de la liberté académique dans le pays affirment que cette démarche constitue une dangereuse vendetta politique contre les universités qui ont joué un rôle crucial dans les mobilisations citoyennes de 2018. "Le fait que l'Upoli ait été l'un des centres de protestation, Ortega ne l'a pas oublié, il ne l'a pas pardonné", déclare Ernesto Medina, un opposant au gouvernement."

⁷ Voir plus:

"Megamarcha de la UdeG : Exigen presupuesto digno y respeto a la autonomía", *Aristegui Noticias*, 26 mai 2022.

"Megamarcha UdeG : Comunidad universitaria exige presupuesto justo; Enrique Alfaro niega recorte", *Animal Político*, 26 mai 2022.

27. Dans le cadre des manifestations de 2018 contre le gouvernement de Daniel Ortega, quatre universités - l'Université nationale d'ingénierie (UNI), l'Université nationale autonome du Nicaragua (UNAN) à Managua, l'UNAN-León et l'Université polytechnique (UPOLI) - ont été au centre des manifestations. De nombreux manifestants ont été attaqués par la police et la para-police. "En quelques semaines, les étudiants militants sont devenus non seulement des acteurs stratégiques de la mobilisation contre le gouvernement, mais aussi les porte-paroles éminents d'une opposition hétérogène et multisectorielle aux faibles mécanismes de cohésion, basée presque exclusivement sur l'anti-Orteguisme, la demande de justice pour les victimes de la répression et les élections anticipées."
28. Dès que les autorités universitaires ont repris le contrôle après les manifestations, une série de listes noires ont commencé à circuler avec les noms des professeurs et des étudiants qui avaient participé aux mobilisations. Par la suite, certaines universités publiques ont officiellement expulsé 144 étudiants, annonçant qu'ils ne pourraient pas réintégrer leur université ou s'inscrire dans d'autres universités au Nicaragua ou à l'étranger pendant les trois prochaines années, car leurs dossiers et leurs notes avaient été effacés. "Le terrorisme et la destruction de biens publics" faisaient partie des raisons de cette mesure.
29. Quelques jours après l'annulation du statut juridique, les cinq universités concernées ont été rebaptisées et ont recommencé à fonctionner sous le contrôle total du parti politique du régime en place. "Le Conseil national des universités (CNU) garantira la continuité des études pour les 14 000 étudiants (des universités fermées)", a assuré l'Assemblée nationale.
30. Le 4 février 2022, l'ancien recteur de l'Université Paulo Freire, Adrián Meza, s'est enfui au Costa Rica car il craignait pour sa sécurité et sa liberté après la fermeture de l'université. S'adressant à Despacho 505, Meza a déclaré qu'un haut fonctionnaire du gouvernement d'Ortega l'avait directement averti qu'il devait quitter le pays.⁸

⁸ Voir plus:

"Nicaragua to Take Over Six Universities Seen as Critical of Ortega ", *US News*, 7 février 2022.

"El Parlamento de Nicaragua retira los permisos de cinco universidades", *La Nación*, 3 février 2022.

"Daniel Ortega arremete contra las universidades rebeldes de Nicaragua", *El País*, 3 février 2022.

"Nicaragua cierra universidades íconos de las protestas de 2018", *La Jornada*, 2 février 2022.

"Ortega strips more universities and schools of legal status", *Confidencial*, 3 février 2022.

"IACHR Condemns the Cancellation of the Legal Personality of Human Rights Organizations in Nicaragua", *IACHR, Press Release*, 13 décembre 2018.

"'This is a revolution': Who are Nicaragua's protesters?", *Al Jazeera*, 13 août 2018.

"Nicaragua strips universities' legal status in new attack on dissent ", *The Washington Post*, 3 mars 2022.

Civic Freedom Monitor, Nicaragua, *International Centre for Not-For-Profit Law*, 27 septembre 2022.

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général, Promotion des droits de l'homme au Nicaragua, *Conseil des droits de l'homme, 40e session*, 25 février-22 mars 2019.

"Cierre de universidades en Nicaragua dejó en el limbo a miles de alumnos", *El Nacional*, 5 février 2022.

"Adrián Meza, rector de la universidad Paulo Freire, se exilia en Costa Rica", *Nicaragua Actual*, 4 février 2022.

"Recteur Adrián Meza : 'Por qué si mis estudiantes de la Paulo Freire ahora son estudiantes de la universidad pública, por qué van a pagar aranceles, si los estudiantes de la UNAN no pagan ?'", *La Mesa Redonda*, 9 février 2022.

"Adrián Meza: 'La autonomía universitaria desapareció desde que Ortega decidió que era un estorbo'", *La*

Brésil : restriction budgétaire sur la recherche scientifique

31. Le 6 octobre 2022, le Registre fédéral brésilien a annoncé la décision de bloquer au ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation (MCTI en portugais) la somme de 123,2 millions de dollars destinés à la recherche dans les universités publiques. Des dizaines de projets cruciaux pour le progrès scientifique et technologique du pays ont été affectés par des coupes budgétaires depuis l'arrivée au pouvoir de Jair Bolsonaro. Aujourd'hui, ces initiatives ont été définitivement annulées.
32. Fernando Cassio, professeur à l'Universidade Federal do ABC, explique que ces récentes coupes budgétaires frappent les activités de recherche des universités publiques, qui sont responsables d'environ 95 % des travaux scientifiques et technologiques du pays. "Ils ont pris [l'argent] d'une chose pour le donner à une autre. Ils ont changé d'avis sur la décision de bloquer le budget des universités, mais ils ont annulé le budget du MCTI. Ils ont donné de l'argent aux universités pour payer les factures d'énergie, mais ont supprimé tout l'argent destiné à la recherche", a déclaré l'universitaire.
33. Fin octobre, l'Union brésilienne des étudiants universitaires (UBES), l'Union nationale des étudiants (UNE) et l'Association nationale des diplômés de l'enseignement supérieur (ANPG) ont organisé des manifestations dans 21 états et dans le district fédéral. Les marches avaient pour but de mobiliser les citoyens contre les coupes budgétaires. "Il est inacceptable que les établissements d'enseignement subissent des coupes budgétaires les unes après les autres. Le gouvernement Bolsonaro n'a aucun projet pour les traiter comme des entités stratégiques pour le développement du pays", a déclaré Bruna Brelaz, présidente de l'UNE.

IV. La gestion des politiques institutionnelles sans interférence extérieure

Canada : projet de loi contre l'autonomie des universités

34. Certaines provinces canadiennes ont adopté des mesures qui constituent une énorme menace pour l'autonomie des universités de la région. Dans cette section, nous analysons ces mesures, qui illustrent l'ingérence de l'État dans la gestion politique des établissements d'enseignement supérieur.
35. Le 7 juin 2022, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 32 sur la liberté académique dans le secteur universitaire. Le projet de loi est le résultat d'un rapport de décembre 2021 écrit par un comité et commandé par le gouvernement en réponse à une controverse à l'Université d'Ottawa en 2020, lorsque la professeure Verushka Lieutenant-Duval a été suspendue pour avoir utilisé un terme péjoratif dans un contexte pédagogique pendant un cours. Bien que l'objectif de ce projet de loi soit de reconnaître, promouvoir et protéger la liberté académique des universités, certaines sections ont suscité des critiques de la part de la communauté universitaire. Si certains universitaires ont salué la capacité du projet de loi à définir un cadre législatif pour

Plática, 6 février 2022.

"Rector de universidad ilegalizada en Nicaragua se exilia en Costa Rica", *abc*, 4 février 2022.

"Adrián Meza : El régimen 'confiscó medio millón de dólares' a la Paulo Freire", *Confidencial*, 10 février 2022.

protéger les professeurs de la censure et garantir la liberté académique, d'autres ont estimé qu'il n'aboutirait qu'à l'inverse.

36. D'une part, cette loi conçoit le droit à la liberté académique comme "le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission d'un établissement d'enseignement". Cela pourrait contribuer à assurer un environnement d'apprentissage de haute qualité, non limité par la censure, le dogmatisme et le militantisme idéologique. D'autre part, le projet de loi menace l'autonomie de la liberté académique par rapport au contrôle de l'État, étant donné que son article 6 accorde au ministre de l'enseignement supérieur le droit "d'ordonner à un établissement d'enseignement d'inclure dans sa politique tout élément indiqué par le ministre", une clause qui donnerait à ce fonctionnaire du gouvernement l'autorité légale d'interférer dans les politiques et décisions internes des universités, limitant la liberté académique institutionnelle en termes de recherche et d'enseignement.
37. Cette loi provinciale oblige les universités à appliquer des mesures et des sanctions en cas d'infraction académique et à sensibiliser la communauté universitaire par le biais d'outils pédagogiques et d'un service de conseil. Selon l'article 4 (1), les universités doivent créer un conseil "ayant pour principales fonctions de surveiller l'œuvre de la politique, (et) d'examiner les plaintes portant sur la liberté académique universitaire". Ces procédures créent une plateforme permettant au corps enseignant et aux étudiants de comprendre les directives relatives à la liberté académique dans la salle de classe. Cependant, l'introduction d'une approche punitive à la protection de la liberté académique pourrait simultanément être considérée comme un mécanisme coercitif visant à restreindre la liberté de pensée et d'expression.
38. Plusieurs syndicats étudiants du Québec ont signé une déclaration commune caractérisant le projet de loi comme "un appel à la répression de la communauté étudiante et un moyen populiste pour rallier la population contre les idées progressistes", considérant que l'enseignant aura le droit d'utiliser des mots ou des termes controversés, justifiés par un contexte conceptuel ou intellectuel. Dans cette ligne, les syndicats étudiants considèrent que "la liberté académique ne protège pas le droit de dire n'importe quoi", mais "protège la recherche rigoureuse des connaissances, la poursuite d'une société juste et égalitaire, ainsi que la contestation du pouvoir par les universitaires". En outre, les syndicats d'étudiants accusent le projet de loi d'instrumentaliser la liberté académique pour excuser des commentaires discriminatoires ou provocateurs.
39. En même temps que le projet de loi 32, l'Assemblée nationale du Québec a voté le 24 mai le projet de loi 96, une loi imposant le français comme langue officielle et commune du Québec. Ce projet de loi pose d'énormes risques pour la liberté académique, car il limite les institutions provinciales anglophones dans le libre usage de la langue. Le projet est devenu loi le 1er juin, à la suite de son approbation par le Lieutenant-gouverneur.
40. Le projet de loi 96 affectera les étudiants non francophones résidant au Québec, puisqu'ils devront suivre et réussir trois matières de base en français pour obtenir leur diplôme des CEGEPs anglophones. Si les étudiants passent avec une note faible, leur

moyenne générale en sera affectée et leurs chances d'être acceptés dans les meilleures universités pourraient être réduites. De plus, cette loi découragera les étudiants non francophones de l'extérieur du Québec, y compris les étudiants internationaux, de s'inscrire dans les universités et les collèges de la province. En conséquence, les universités pourraient subir une diminution du nombre d'étudiants talentueux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province. Enfin, ce projet de loi pourrait avoir un impact négatif sur les étudiants autochtones, qui devront maîtriser une troisième langue, alors que leur langue maternelle continue d'être ignorée au niveau national.⁹

V. Assurer la sécurité du campus

Équateur : des forces de police sur les campus universitaires

41. Dans cette section, nous examinons trois incidents d'ingérence violente de l'État et de la police dans des campus universitaires en Équateur. Les incidents montrent comment cette ingérence sape le pouvoir des établissements d'enseignement supérieur de garantir que leurs campus sont des espaces sûrs pour la discussion, la démonstration et la libre expression des idées.
42. Le 15 juin 2022, des membres de la police nationale équatorienne sont entrés sans autorisation sur le campus de l'Université de Cuenca et ont utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser un groupe de manifestants étudiants non violents qui s'y étaient rassemblés. Les étudiants s'étaient rassemblés devant le campus dans le cadre d'une série de manifestations à l'échelle nationale qui ont débuté le 13 juin en raison de la crise économique et sociale qui a entraîné des pénuries de médicaments, une hausse du chômage, des mobilisations indigènes et syndicales. La manifestation était apparemment non violente, jusqu'à ce que la police a intervenu et a tiré des gaz lacrymogènes sur les étudiants qui protestaient sur le campus et à l'extérieur; les étudiants auraient jeté des pierres en réponse.
43. Le 20 juin 2022, des membres de la police nationale équatorienne sont entrés sans autorisation dans l'École nationale polytechnique pour disperser une manifestation pacifique d'étudiants. La police, qui n'avait pas été invitée à entrer sur le campus, aurait menacé les agents de sécurité du campus et leur aurait menti afin d'obtenir l'accès.

⁹ Voir plus:

Projet de loi n°32 : " *Loi sur la liberté académique dans le secteur universitaire* ", *Assemblée nationale du Québec*, 43rd Législature, 1st Session.

"Quebec tables bill 32 to protect academic freedom in universities", *Montreal Gazette*, 6 avril 2022.

"Is Bill 32 the real threat to academic freedom? 130 Quebec professors speak out in open letter", *CTV News*, 27 avril 2022.

"Quebecers' support for Bill 96 is not unconditional, survey suggests", *Montreal Gazette*, 5 juillet 2022.

"Bill 96's stated goal is protecting French. Instead, it hurts anglophone families", *CBC*, 26 mai 2022.

"Quebec Is Bringing Its 'War On Woke' To Unis With A Crackdown On 'Safe Spaces' In Class", *Mtl Blog*, 6 avril 2022.

"CEGEP students protest Bill 96: 'It's going to damage our futures'", *Meltwater*, 6 mai 2022.

"No allies for Anglos on Bill 96", *The Suburban*, 6 avril 2022.

44. Le 21 juin 2022, des membres de la police nationale équatorienne sont entrés sans autorisation dans l'Université catholique pontificale d'Équateur et ont tiré des grenades lacrymogènes sur le centre éducatif de l'université. La manifestation était apparemment non violente, mais plusieurs policiers sont entrés sur le campus pour disperser les manifestants. Après avoir été expulsés du campus, les policiers ont tiré des gaz lacrymogènes depuis l'extérieur pour disperser les manifestants.
45. Les universités et leurs alliés ont demandé au Bureau du médiateur national d'adopter une résolution interdisant à la police nationale et aux forces armées d'entrer dans les campus universitaires ou d'y tirer avec des armes, et d'établir des "frontières de paix" à l'extérieur des campus universitaires afin de prévenir les affrontements entre les autorités de l'État et les manifestants.

VI. La violence sexiste dans les universités

46. Selon ONU Femmes, "la violence basée sur le genre (VBG), parfois aussi appelée violence sexiste, se réfère à l'ensemble des actes nuisibles, dirigés contre un individu ou un groupe d'individus en raison de leur identité de genre. Elle prend racine dans l'inégalité entre les sexes, l'abus de pouvoir et les normes néfastes. Cette expression est principalement utilisée pour souligner le fait que les déséquilibres de pouvoir, structurels, fondés sur le genre, placent les femmes et les filles dans une position leur faisant courir un plus grand risque d'être l'objet de multiples formes de violence. Et même si ce sont elles qui souffrent de façon disproportionnée de la VBG, elles ne sont pas les seules et les hommes et les garçons peuvent aussi en être la cible. L'expression est également parfois utilisée pour décrire la violence à l'encontre des populations LGBTQI+, s'agissant de la discrimination dont elles font l'objet, liée en particulier aux normes de masculinité/féminité et/ou de genre."
47. Selon le Fonds des Nations unies pour la population, une femme sur trois dans le monde subit aujourd'hui des violences physiques ou sexuelles. 14 des 25 pays ayant le plus grand nombre de féminicides se trouvent en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Honduras, le Salvador, la République dominicaine et la Bolivie étant en tête. Malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente, en 2020, il y a eu au moins 4 091 cas de féminicides dans la région, selon la CEPALC.
48. La communauté universitaire n'a pas échappé à cette réalité, pas plus qu'elle n'a échappé aux mobilisations de ses membres qui réclament des mesures pour répondre à la situation, ainsi qu'aux initiatives en termes de lois et de protocoles avec lesquelles les institutions académiques et politiques cherchent à y répondre.
49. Les actes de violence sexiste dans les communautés universitaires rapportés par les victimes et relatés dans la presse comprennent le harcèlement sexuel, le viol et les tentatives de viol, ainsi que les tentatives de faire taire ceux qui choisissent de s'exprimer, presque toujours au mépris des structures institutionnelles existantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'université. La violence sexiste se produit à la fois dans le contexte des relations entre les personnes qui ont des rôles similaires dans la communauté universitaire - entre étudiants, entre professeurs, entre personnel administratif - et dans le contexte des relations entre les membres de ces différents

groupes.

50. Une étude sur la violence sexiste dans les universités [équatoriennes](#) réalisée en 2021 a révélé que "1 étudiante sur 3 a été agressée par d'autres membres de la communauté universitaire, en moyenne 10 fois au cours de l'année écoulée." L'étude souligne que l'effet cumulé de ces agressions et de celles subies par les enseignants et le personnel administratif de la part de leurs partenaires ou d'autres membres de la communauté universitaire, a été la perte de jours de productivité académique, avec "des pertes économiques équivalentes à 3% du budget national des universités".
51. Des recherches publiées en 2020, menées dans plusieurs des principales universités mexicaines sur les protocoles visant à prévenir et à traiter les cas de violence sexuelle ont révélé qu'un tiers des universités étudiées n'avaient pas de définition spécifique de l'abus ou du harcèlement sexuel dans leurs protocoles; 44 % des protocoles examinés n'établissaient pas de gradation de la gravité des types de violence sexuelle; 11 % des protocoles imposent une limite de 12 mois pour le signalement; 22 % n'établissent pas d'espaces de confinement pour les victimes; et 44 % n'envisagent pas de procédures alternatives pour la résolution des conflits.¹⁰
52. En Amérique du Nord, la situation n'est pas différente. Selon la Fédération canadienne des étudiants, une femme sur cinq au [Canada](#) sera victime d'une agression sexuelle au cours de ses études supérieures, l'incidence étant plus élevée chez les femmes autochtones, les femmes de couleur, les femmes LGTBQ2S+ et les femmes handicapées. Aux États-Unis, l'[annulation](#) par la Cour suprême [de l'arrêt Roe v. Wade](#), qui établissait un droit constitutionnel à l'accès à l'avortement, ne laisse pas présager une amélioration du paysage de la violence sexiste dans le pays, à l'intérieur et à l'extérieur du milieu universitaire.
53. Selon le principe V des Principes interaméricains sur la liberté académique et l'autonomie des universités, "le meurtre, l'enlèvement, l'intimidation, la traque, le harcèlement, les menaces, la violence sexiste et autres attaques contre les personnes en raison de leur participation à la communauté universitaire ou de l'exercice de leurs activités, ainsi que les attaques contre des institutions, des bibliothèques ou des laboratoires violent les droits fondamentaux des personnes, restreignent les libertés académiques et sèment l'autocensure dans la société. Il est du devoir des États de prévenir et d'enquêter sur ces actes, d'en punir les auteurs, d'en protéger les victimes et d'en assurer une réparation adéquate, que les actes préjudiciables aient été commis par des moyens analogiques ou numériques. Dans la mise en oeuvre de ce devoir de prévention et d'enquête, les États appliqueront une approche reconnaissant les impacts et modalités différenciés et intersectionnels de la violence physique et psychologique et y répondront, conformément aux normes interaméricaines."
54. En 2022, les cas de harcèlement sexuel, de viols et de tentatives de viols, ainsi que les protestations et les mobilisations contre la violence sexiste dans les universités ont eu

¹⁰ Medina-Medina, B. y Cienfuegos-Martínez, Y. (2020). Análisis de protocolos universitarios contra el hostigamiento y acoso sexual en México. *Reencuentro. Análisis de problemas universitarios*. 32 (79), 47-68.

de profondes répercussions sur la liberté académique dans la région. Vous trouverez ci-dessous quelques cas représentatifs.

VII. Harcèlement sexuel, viols et tentatives de viols sur les campus

55. Les incidents de harcèlement sexuel, de viol et de tentative de viol sur les campus au Mexique, au Honduras et en Colombie illustrent une tendance régionale à la violence sexiste dans les communautés universitaires.

Mexique : violences sexuelles à l'UNAM

56. Le 30 août, une étudiante a subi [une tentative de viol](#) dans les locaux du Collège des sciences et des humanités (CCH) de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM). L'étudiante a reçu des soins médicaux et juridiques, mais Colectivo Feminista de la Universidad Nacional Autónoma de México (Collectif féministe de l'Université nationale autonome du Mexique) a dénoncé le fait que le département juridique de l'institution a demandé à l'étudiante la discrétion et le silence concernant l'incident. L'administration du campus a exprimé sa volonté de coopérer dans cette affaire.
57. Le 17 octobre, une autre étudiante du CCH a été violée sur le campus, selon des groupes d'étudiants et de féministes. Selon le groupe Feministas Organizadas Independientes (Féministes Organisées Indépendantes), l'étudiante a quitté une classe pour se rendre aux toilettes, où elle a été attaquée. Lorsqu'elle est entrée dans la salle de bains, elle a senti qu'une personne "l'a enlacée par derrière, lui a couvert la bouche et a commis un viol". Après l'incident, l'élève est retournée dans sa classe et a demandé de l'aide au bureau des affaires scolaires. Selon le témoignage, on lui a dit qu'il n'y avait pas de preuves pour procéder, et on l'a ensuite orientée vers un avocat. Le collectif affirme que l'avocat a demandé à l'étudiante de garder le silence et de ne pas contacter les féministes du campus. Par la suite, l'élève, sa mère et un autre avocat ont déposé une plainte. Le CCH a ensuite publié une déclaration dans laquelle il admet qu'un "événement malheureux s'est produit" dans ses locaux, portant atteinte à l'intégrité d'une étudiante. La déclaration précise que l'université a fourni des conseils et un soutien à l'étudiante.¹¹

Honduras : un étudiant arrêté pour viol

58. Un étudiant équatorien de 19 ans de l'Escuela Agrícola Panamericana Zamorano au Honduras est accusé d'avoir violé deux étudiantes de première année. Les autorités universitaires ont déposé une plainte officielle auprès de la police hondurienne le 20 mars 2022. L'auteur aurait profité de son amitié avec les deux étudiantes pour les agresser sexuellement sur le campus de l'université. La police hondurienne a publié une déclaration confirmant l'arrestation de l'auteur présumé des faits et promettant une

¹¹ Voir plus:

["Alumna del CCH Sur fue violada dentro de la escuela; el plantel dice que brinda acompañamiento"](#), *Animal Político*, 21 octobre 2022.

["Alumna denuncia violación en baños del CCH Sur; estudiantes realizan protesta"](#), *Aristegui Noticias*, 20 octobre 2022.

procédure régulière.¹²

Colombie : un enseignant arrêté pour viol

59. Fin mai 2022, un professeur de la Faculté des arts du spectacle de l'Institut départemental des beaux-arts de l'Université de Cali, Camilo Capote, a été arrêté, accusé d'avoir agressé sexuellement neuf étudiantes entre 2016 et 2022. Sept des élèves étaient mineurs au moment des faits, car Capote était enseignant dans un programme de licence en arts du spectacle et un programme pour enfants et adolescents. L'accusé n'a pas accepté les accusations portées contre lui. Capote a été suspendu de son poste et attend son procès.¹³ Le mandat d'arrêt a été émis par le Bureau du procureur général, après avoir reçu des plaintes des victimes. Selon l'avocat des victimes, Élmér Montaña, l'Institut des beaux-arts ne dispose pas d'un organe disciplinaire interne pour traiter des incidents de ce type. Mr. Montaña a également déclaré qu'il était nécessaire d'enquêter sur les raisons pour lesquelles les enseignants et les administrateurs qui étaient au courant de la situation n'ont pas pris des mesures pour y mettre fin.

VIII. Protestations et mobilisations contre la violence sexiste dans les universités

60. En réponse aux nombreux incidents de violence fondée sur le genre dans les établissements d'enseignement supérieur, les membres des communautés universitaires se sont mobilisés dans toute la région, avec des manifestations exigeant une plus grande attention et transparence dans le traitement des plaintes par les autorités universitaires. Dans cette section, nous nous référons aux protestations et aux mobilisations dans les universités du Mexique et de Colombie, qui constituent des exemples paradigmatiques d'actions menées par des étudiants, des professeurs et des collectifs féministes pour rendre la violence fondée sur le genre visible au sein des universités, dénoncer l'impunité et le silence, et exiger des réponses institutionnelles appropriées à la gravité du problème.

Colombie : deux universités publiques se mobilisent

61. Le 30 août 2022, plus de 100 étudiants ont manifesté devant l'université d'Antioquia suite à des allégations de harcèlement sexuel dans deux universités de Medellín. Les manifestations ont fait suite à une plainte déposée par une étudiante de l'Université nationale de Colombie contre un fonctionnaire pour harcèlement et abus sexuels, et à une vague d'allégations d'agressions sexuelles à l'[Université d'Antioquia](#). Les étudiants

¹² Voir plus:

Communiqué de presse de la police nationale du Honduras, 21 mars 2022.

"Ecuadorian arrested in Honduras for alleged rape of two university students", *The LA News*, 22 mars 2022.

"Zamorano students staged protests for alleged violations at that Honduran university", *247 News Agency*, 21 mars 2022.

"Ecuadorian arrested for alleged rape of two university students in Honduras", *Infobae*, 21 mars 2022.

¹³ Voir plus:

"Fiscalía investiga acoso a 9 víctimas en instituto de artes", *El Tiempo*, 2 juin 2022.

"Capturaron a profesor de Bellas Artes, en Cali, acusado de abuso sexual", *Infobae*, 23 novembre 2022.

de l'Université nationale se sont déclarés en assemblée permanente. Le bureau du vice-chancelier a déclaré aux étudiants qu'il agirait dans le cadre de la procédure disciplinaire sur la base de la présomption d'innocence du fonctionnaire accusé.

62. En septembre, des [femmes cagoulées](#) se sont présentées à l'Université d'Antioquia et ont pointé du doigt des délinquants sexuels présumés. Au même moment, un pamphlet circule avec 25 noms d'hommes liés à l'université, pour la plupart des enseignants, créé par un groupe qui s'identifie comme Acción Clandestina Policarpa Salvarrieta. Ces événements montrent le degré de conflit entourant la violence sexiste dans cette institution, et le degré de frustration de ceux et celles qui ne trouvent pas de réponses efficaces au problème au sein de leur université. En octobre, [l'Université d'Antioquia](#) a déclaré à un média qu'elle avait connaissance de six plaintes déposées auprès du Bureau du procureur général par des membres de la communauté universitaire concernant des cas de violence sexuelle.

Mexique : manifestations contre l'impunité

63. Le 30 septembre 2022, les étudiants de l'Université autonome de Querétaro (UAQ) ont entamé une grève pour protester contre le manque d'attention portée aux cas de violence sexiste au sein de l'établissement. La grève a commencé après qu'un étudiant de la Faculté des sciences politiques et sociales (FCPS) ait dénoncé un autre étudiant pour harcèlement et menaces. La directrice de la faculté, Marcela Ávila-Eggleton, a dénoncé le fait que l'unité d'attention aux victimes de l'université n'a pas répondu au cas de l'étudiant. En fait, environ 300 cas de violence sexiste sont en attente de résolution.
64. Ávila-Eggleton a expliqué que le principal problème dans le traitement de la violence sexiste au sein de l'université est le manque de capacité de sanction du protocole utilisé dans ces cas. L'UAQ applique des pratiques réparatrices, des accords entre les parties et des processus de sanction qui ne sont pas précisés. Lorsque les cas sont identifiés comme des crimes, les victimes se voient offrir un soutien pour déposer des plaintes. Cependant, la sanction maximale que pouvait recevoir l'agresseur dans le cas mentionné ci-dessus était une suspension de cinq jours.
65. Plusieurs organisations et collectifs d'étudiants dénoncent le fait que les processus de dépôt de plainte prennent beaucoup de temps, ne sont souvent pas résolus et que les sanctions ne sont pas appliquées. Par exemple, les manifestants ont demandé le renvoi de quatre responsables de l'UAQ après que des allégations d'abus sexuels, d'extorsion, d'abus de pouvoir et de manipulation aient été formulées à leur encontre. Cependant, le recteur de l'UAQ a déclaré que l'exclusion de ces fonctionnaires est inacceptable car il n'y a pas de rapports officiels et ces accusations sont fausses. Selon le collectif, révéler les allégations contre les quatre fonctionnaires cités reviendrait à victimiser les personnes concernées. Le collège des directeurs et le recteur de l'UAQ se sont prononcés en faveur des autres accords et la grève a pris fin le 29 octobre.¹⁴

¹⁴ Voir plus:

"300 denuncias por violencia de género, un feminicidio y amenazas contra estudiante mantienen en paro a la UAQ", *Animal Político*, 8 octobre 2022.

"Funcionarios de la UAQ acusados por alumnos no serán despedidos", *La Jornada*, 23 novembre 2022.

IX. Bonnes pratiques et actions prometteuses

66. Grâce aux protestations et aux mobilisations, la question de la violence fondée sur le genre dans l'environnement universitaire est devenue plus visible et, par rapport à il y a quelques années, la nécessité de générer des réponses pertinentes semble être beaucoup plus présente parmi les établissements d'enseignement supérieur. Voici quelques-unes des nouvelles normes et bonnes pratiques qui émergent dans la région pour prévenir et répondre aux situations de violence sexiste dans les communautés universitaires.

Nouvelles lois sur la liberté académique dans la région

67. Après des manifestations massives en 2018 demandant des réponses à la violence sexiste dans l'environnement universitaire, en septembre 2022, [la loi sur le harcèlement sexuel, la violence et la discrimination de genre dans l'enseignement supérieur \(loi 21.369\)](#) est entrée pleinement en vigueur au [Chili](#). Cette loi vise à développer des politiques pour prévenir, traiter et éradiquer le harcèlement sexuel et la violence sexiste dans les universités. Pour obtenir l'accréditation institutionnelle, les universités doivent disposer d'une politique globale en la matière, d'un personnel et d'espaces d'attention spécialisés. Parmi les difficultés [signalées](#) en ce qui concerne la mise en œuvre des nouvelles réglementations, figurent le manque de ressources et le délai limité fixé par la loi pour la mise en œuvre.
68. En juillet 2022, le Ministère de l'éducation en Colombie a décidé que tous les établissements d'enseignement supérieur du pays devaient élaborer des protocoles pour la prévention, la détection et la prise en charge de la violence et de la discrimination fondées sur le sexe. La [résolution 014466 du 25 juillet 2022](#) établit une période maximale de six mois pour que les établissements d'enseignement supérieur élaborent ces protocoles.¹⁵
69. Des pratiques similaires d'établissement de protocoles d'action en cas de violence fondée sur le genre sont observées dans plusieurs autres pays de la région, tels que le [Mexique \(loi générale sur l'enseignement supérieur\)](#), l'[Argentine](#) et l'[Uruguay](#) (Ordonnance d'action dans les situations de violence, Université de la République). L'émergence de ces normes fait partie de processus sociaux plus larges de discussion sur l'inégalité et la violence fondée sur le sexe.

Transparence dans l'accès à l'information

70. De même, la transparence de l'accès à l'information dans les cas de violence sexiste dans les universités a connu des évolutions importantes. Par exemple, l'Institut national mexicain pour la transparence, l'accès à l'information et la protection des données personnelles (INAI) a ordonné à l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM)

¹⁵ Voir plus:

"Universidades ahora deberán tener un protocolo de género. Qué retos enfrentan?", *El Espectador*, 3 de agosto de 2022.

"Universidades tendrán seis meses para mejorar protocolos contra la violencia de género : MinEducación", *Blu Radio*, 27 juillet 2022.

de rendre compte des plaintes pour harcèlement, intimidation et agression sexuelle déposées contre l'historien Pedro Salmerón.

71. Après recevoir une demande d'information sur le cas du professeur Salmerón, la commission de transparence de l'UNAM a classé les informations comme confidentielles et a indiqué que Salmerón avait quitté l'université en raison de la résiliation de son contrat. La personne qui a demandé l'information a alors déposé un recours auprès de l'INAI qui, après avoir analysé le cas, a estimé que l'information était d'intérêt public et devait être divulguée. Le 8 juin, l'INAI a ordonné à l'UNAM de rendre transparentes les allégations de harcèlement et d'abus sexuels. Cette décision visait à promouvoir le droit d'accès à l'information sur la violence sexiste. La personne qui a demandé ces informations souhaitait connaître le type de relation qu'entretient Mr Salmerón avec l'UNAM et savoir s'il a quitté l'université en raison d'allégations de harcèlement ou d'abus sexuels.
72. Salmerón avait déjà été identifié comme un agresseur. En 2019, il a été dénoncé par un étudiant aux autorités de l'Instituto Tecnológico Autónomo de México, ce que confirment les témoignages d'autres étudiants. M. Salmerón a démissionné de son poste avant que des sanctions ne soient prises. Les allégations contre Salmerón ont attiré une attention particulière au début de l'année 2022, après que le Président Andrés Manuel López Obrador l'ait proposé comme ambassadeur au Panama. Le processus n'a pas continué en raison du rejet par le gouvernement panaméen.¹⁶
73. Au Canada, il y a aussi eu des progrès en matière d'accès à l'information et de transparence concernant les cas de violence sexiste dans le milieu universitaire. La province de l'Ontario est en train d'adopter une nouvelle législation afin que les professeurs qui ont des antécédents d'agression sexuelle ne puissent pas les garder secrets lorsqu'ils postulent à un nouveau poste. La législation interdirait l'utilisation d'accords de non-divulgaration par les employés d'établissements postsecondaires signalés pour des actes de violence sexuelle, et autoriserait les établissements postsecondaires à licencier sans préavis ni indemnité de licenciement les employés qui ont abusé sexuellement d'étudiants. En outre, la législation obligerait les universités à mettre en place des politiques et des mesures disciplinaires pour les employés responsables d'exercer de la violence sexuelle.¹⁷

X. Conclusions

74. L'objectif de ce rapport était d'identifier les cas les plus représentatifs d'attaques contre la liberté académique et l'autonomie des universités dans l'hémisphère. Quelle que soit

¹⁶ Voir plus:

"INAI determina que la UNAM deberá informar sobre denuncias contra Pedro Salmerón por acoso y agresión sexual", *Aristegui Noticias*, 8 juin 2022.

"El INAI ordena a la UNAM transparentar las denuncias por acoso sexual contra Pedro Salmerón; es de interés público, señala", *Animal Político*, 8 juin 2022.

¹⁷ Voir plus :

"Ontario to end secrecy behind campus sexual misconduct and let universities fire faculty who abuse students", *Toronto Star*, 27 octobre 2022.

"L'Ontario va interdire les accords de confidentialité dans les cas d'inconduite sexuelle du personnel des collèges et des universités", *Guelph Today*, 27 octobre 2022.

la tendance politique ou le niveau de développement, les gouvernements nationaux et subnationaux ont adopté des mesures visant à limiter ou à restreindre la liberté académique. Ce phénomène n'est pas isolé et va de pair avec une tendance autoritaire croissante, l'affaiblissement de la démocratie et la violation des droits de l'homme dans la région.

75. Les rapports annuels que la CIDH et ses rapporteurs spéciaux peuvent faire pour illustrer le degré de violation de la liberté académique peuvent servir d'outil pour limiter ces réformes étatiques et aider les organisations de la société civile et le monde universitaire à défendre le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans la société.
76. Dans ce sens, il est de la plus haute importance de continuer à promouvoir la diffusion et la mise en œuvre des Principes interaméricains sur les libertés académiques et l'autonomie des universités. Il s'agit d'un outil qui systématise les normes internationales en matière de droits humains applicables aux pays de l'hémisphère.
77. Les cas fréquemment rapportés d'interférence avec l'autonomie des universités montrent que de nombreux gouvernements des Amériques utilisent les réglementations de l'enseignement supérieur pour perpétuer et promouvoir leurs idées et leurs politiques. Cela menace la capacité d'autogestion des institutions universitaires et leur aptitude à délimiter les politiques et les priorités de recherche, et nuit à la création et au développement de sociétés libres guidées par des principes démocratiques.
78. Bien que les cas de violence sexiste sur les campus des Amériques persistent, l'élaboration, ces dernières années, de lois et de protocoles visant à lutter contre ce problème dans plusieurs pays de la région est un signe encourageant. Il reste à voir dans quelle mesure l'existence de nouvelles normes dépassera le stade du papier et se traduira réellement par des changements positifs qui nous mèneront vers un avenir exempt de violence sexiste, pour les communautés universitaires et la société dans son ensemble.
79. Il est impératif de progresser davantage dans la collecte de données sur la liberté académique, le suivi des cas et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques et des protocoles, ce qui permettra de promouvoir des actions percutantes et de diffuser l'importance de ce droit dans les Amériques.